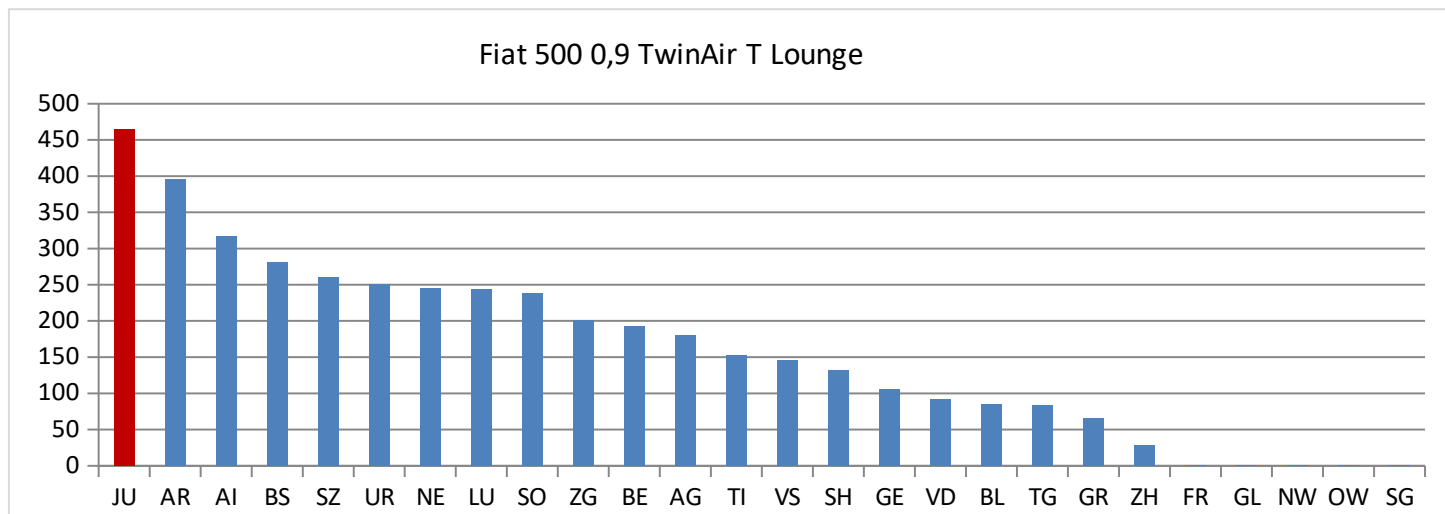


Raison 1 : Le canton du Jura est le canton qui facture les plaques globalement le plus cher en Suisse

Selon une étude comparative du TCS, un des exemples le plus représentatif de la facturation disproportionnée jurassienne est celui de la Fiat 500. La taxe des plaques pour cette petite voiture bon marché et peu polluante est de **CHF 465.- dans le Jura** alors qu'elle est de CHF 0.- dans les cantons de Fribourg, Glaris, St-Gall, Obwald et Nidwald ! La **moyenne suisse se situe à CHF 160.-**. Il en va de même par exemple pour une VW Golf 1.4 TSI ou une Skoda Octavia Combi 2.0 TDI ou tous autres véhicules similaires.

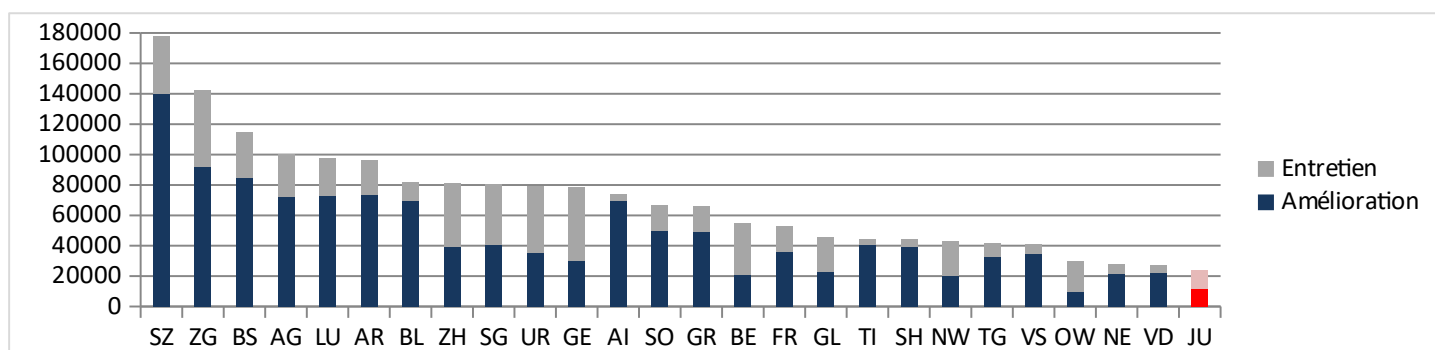


Source : TCS 2016

Raison 2 : La facture des plaques est une taxe et non un impôt

La facture que reçoit chaque propriétaire de véhicule est une refacturation du coût de l'Etat pour l'utilisation du réseau routier. Il s'agit dès lors d'une taxe et non d'un impôt. Le montant de cette facture doit donc être proportionné aux charges engagées par l'Etat pour la mise à disposition du réseau routier. Comparativement, le Jura ne peut pas facturer sensiblement plus que les autres cantons pour des prestations équivalentes. Ces deux critères ne sont pas respectés !

Raison 3 : Le Jura est le canton suisse qui investit le moins par km dans son réseau routier



Source : infra-suisse avril 2017 (Compte d'infrastructure routière de l'OFS)

Raison 4 : La loi jurassienne sur la circulation routière n'est pas respectée

L'article 10 de la loi jurassienne sur la circulation routière stipule que le produit de la taxe sur les plaques doit être affecté **exclusivement** à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des routes. Le Jura encaisse plus de CHF 30Mio par an alors qu'il en consacre moins de CHF 15Mio à l'entretien, la construction et à l'exploitation des routes, selon les chiffres qu'il a communiqués.

Raison 5 : Plus de 8'000 jurassiens ont signé l'initiative déposée, notamment soutenue par le TCS, l'ACS et l'UPSA